

DEUXIÈME PHASE DU SMSI, 16-18 NOVEMBRE 2005, TUNIS

Belgique

17 novembre 2005

Madame/Monsieur le Président,

La Belgique se félicite du succès de ce sommet et de son organisation et nous remercions tous les participants pour avoir affirmé leur volonté d'avancer.

Comme il y a 2 ans à Genève, les négociations ont été tortueuses et parfois difficiles; à vrai dire, cela n'a rien d'étonnant compte tenu des enjeux, de leur diversité et de leur complexité.

En dépit de ces difficultés, nous avons réussi à compléter le cadre politique établi en 2003 à Genève par des lignes directrices dans les domaines de la gouvernance d'internet, des mécanismes de financement pour combler le fossé numérique et de la répartition des tâches pour la mise en oeuvre et le suivi de nos décisions.

Nos débats sur la société de l'information nous ont inévitablement conduits à aborder des questions transversales au premier rang desquelles figurent la liberté d'expression. C'est un droit inaliénable auquel mon pays est attaché depuis fort longtemps. La Belgique considère la liberté d'expression comme un des droits les plus fondamentaux de l'homme. Le développement des technologies de l'information, en particulier internet, doit rester le lieu de l'exercice de ce droit. Cette liberté d'expression ne peut être violée pour des motifs politiques.

Le développement de nouveaux moyens de télécommunication doivent garantir ce droit. L'avènement de la société de l'information et le développement du réseau internet ne peuvent servir de prétexte pour justifier la censure et le contrôle systématique de l'obtention et de la diffusion de l'information .

Monsieur/Madame le Président

Les discussions de la deuxième phase du Sommet mondial de l'information ont permis d'aborder sans détour les paramètres de la gouvernance d'internet. Les résultats sont modestes mais équilibrés. Pour la première fois, nous avons osé nommer les choses. Nous avons aussi défini un cadre dans lequel le débat sur la gouvernance d'internet devra se poursuivre. Le sommet initie un processus multilatéral, ouvert et transparent. Il consacre, par ailleurs, les notions de stabilité, sécurité et continuité.

Les décisions de Genève et de Tunis ont également permis d'aborder la question du fossé numérique qui touche directement les pays en développement. Lors de son discours, la Présidence de l'UE a d'ailleurs décrit les efforts considérables de l'Union européenne dans ce domaine.

Monsieur le Président, le développement des technologies de l'information et de la communication ne constitue pas un but en soi. Ces technologies fournissent des instruments nécessaires pour atteindre les Objectifs du Millénaire dans des domaines essentiels tels que la santé, l'éducation et la

lutte contre la pauvreté. Qui plus est, pour être utile, la coopération Nord-Sud en matière de technologie de l'information doit tenir compte en premier lieu des besoins réels exprimés par les pays bénéficiaires.

Le largage massif d'ordinateurs et de téléphones cellulaires n'aura aucun effet durable, sur le développement des pays bénéficiaires, si ceux-ci ne prennent pas les mesures nationales visant à créer un environnement favorable aux technologies de l'information. Nous considérons la bonne gouvernance comme une condition première de cet environnement favorable. Les pays bénéficiaires doivent également adopter les règles pour faciliter l'accès de la population aux bienfaits de la société de l'information.

Dans ce contexte, la Belgique tente de fournir des efforts substantiels pour combler le déficit numérique chez elle.

Le plan d'action national belge vise à réduire le fossé numérique d'un tiers en 5 ans, entre autres grâce au ciblage de certains groupes de la société comme les exclus sociaux, les handicapés, les femmes ou les personnes âgées. Afin de promouvoir l'utilisation des ordinateurs et de l'internet, une campagne de sensibilisation intitulée "internet pour tous" a été lancée.

La carte d'identité électronique est probablement la manifestation la plus originale prise par notre gouvernement pour créer une société d'information efficace, sécurisée et inclusive. Cette carte a permis d'améliorer la qualité du service aux citoyens en utilisant au mieux les nouvelles technologies qui sont à notre disposition. Cette carte permettra dans un avenir proche aux citoyens d'entrer directement en contact avec les services publics par voie électronique. La Belgique a été un des premiers pays au monde à introduire ces cartes d'identité obligatoires. On a lancé l'opération en 2005. En 2009 tous les Belges ayant au moins 12 ans auront leur propre carte d'identité électronique

M. le Président, le succès de ces 4 années de négociations dans le cadre du SMSI ne s'arrêtent pas à Tunis.

Pour être fructueux, la mise en oeuvre et le suivi doivent continuer à associer toutes les parties prenantes au SMSI: les gouvernements, le secteur privé et la société civile, sous l'égide des Nations Unies. A cet égard, nous nous réjouissons de la volonté affirmée par le Secrétaire-Général des Nations Unies de s'impliquer dans ce processus.

La Belgique accorde également beaucoup d'importance au rôle que devront jouer respectivement le Conseil économique et social des Nations Unies et ses commissions fonctionnelles. Ces organes sont en place et doivent être actives.

Monsieur/Madame le Président

Les sujets relatifs à la société de l'information connaissent une évolution constante. Cette matière à la fois virtuelle et vivante ne s'accommodera pas de la bureaucratie ni de lourdeurs administratives.

Pour passer des principes à l'action comme le dit la première phrase de l'agenda de Tunis, nous devons faire preuve d'ouverture, de courage et d'imagination.